

furent entendues sur le Thabor, celles qui changerent S. Paul en un autre homme &c., tout cela est au jugement des dogmatifans de Bonn, de pures charlataneries. (a)

Le jugement que le P. Petau a porté d'un certain Catharus, paroît être à notre critique, celui qui caractérise le plus littéralement le De Theol. dogmat. t. 4. l. 3. cap. 7. §. 8.

*Ceu dogmaticorum Pater Petavius de Catharo quondam prædicavit, „ vocabulariis, & Grammaticorum tricis innuitus, ac Theologicarum rerum apprimè rudis, non ea quidem recondita, neque arcessita, sed obsoleta, sed millies explosa, sed ex trivio petita, atque ex fece declamatiuncula*

---

(a) Je transcrirai ici ce que j'ai écrit à l'article Balaam, dans la nouvelle édition du *Diæ. hist.* (dont le second volume, imprimé à demi, sera achevé au premier moment que je serai rendu à moi-même). „ Les incrédules ont fait des railleries infipides sur le langage de cette brute qui n'est cependant pas bien difficile à expliquer. Celui qui donne le mouvement à toute la nature, l'imprima pour un instant à l'organe d'un animal, comme il eût pu l'imprimer à quelqu'être inanimé. On ne voit pas pourquoi il seroit plus indigne de Dieu de faire parler un animal, que de faire entendre une voix en l'air, ou de se servir d'un autre signe pour intimer ses volontés. „ Je ne fais, dit un auteur moderne, si ceux qui „ ont plaisanté sur ce langage d'un animal, ont ré- „ fléchi que nous faisons parler tous les jours les „ pies & les merles : ils croient sans doute la di- „ vine puissance moins efficace que nos leçons „. L'apôtre S. Pierre remarque que Dieu choisit ce moyen de corriger Balaam, comme le plus propre à faire rentrer en lui-même ce prophète aveugle & insensé, confondu par l'organe d'une brute. *Corruptionem habuit suæ vesaniæ : subjugale mutum animal, hominis voce loquens, præhibuit prophetæ insipientiam.* 2. Pet. 2.